Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 08/11/2024
Publié le 08/11/2024
ID : 026-200091718-20241106-DP_2024_041-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique 2024-041 / Réalisation de profils en travers complémentaires dans le cadre des travaux situés dans la rivière Sauve entre le pont des Estangs (Venterol) et le viaduc de la voie ferrée (Nyons) / Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président ;

VU la délibération n°2024-007 en date du 29 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-SEF-2022-343 du 28 novembre 2022 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 de la déclaration d'intérêt général et du récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau relatifs au plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur l'Eygues drômoise ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Syndicat de terminer les travaux inscrits au Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Eygues drômoise engagé par le SIDREI, avant la fusion ;

CONSIDÉRANT l'offre de prix du bureau d'étude Marc FERRAND en date du 6 novembre 2024 pour un montant de 250.00 € HT.

CONSIDÉRANT que le bureau d'étude Marc FERRAND en tant que topographe possède l'expérience requise pour réaliser le type de mission sollicité par le Syndicat ;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à la réalisation de travaux issus du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Eygues drômoise sont inscrites au budget primitif de 2024 ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 08/11/2024
Publié le 08/11/2024
ID : 026-200091718-20241106-DP_2024_041-AR

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** la réalisation de profils en travers complémentaires dans le cadre des travaux sur le rivière « La Sauve » entre le pont des Estangs (Venterol) et le viaduc de la voie ferrée (Nyons) au bureau d'étude Marc FERRAND – topographe sis 9 rue d'Alissac – 84600 VALREAS.

- **D'ACCEPTER** l'offre de prix du bureau d'étude Marc FERRAND en tant que topographe pour un montant de 250.00 € HT, soit 300.00 € TTC.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites à l'opération n°202.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

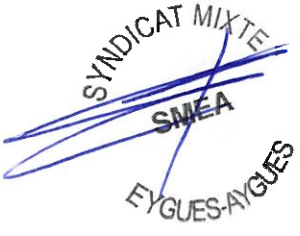
Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé et ampliation adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme et à Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 6 novembre 2024

Le Président,
Gérard PEZ



Acte notifié le : 08/11/2024
Acte publié le : 08/11/2024